



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

1799^e

SÉANCE : 23 OCTOBRE 1974

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1799)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11536)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1799^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 23 octobre 1974, à 15 heures.

Président : M. Michel NJINE
(République-Unie du Cameroun).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Australie, Autriche, Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Irak, Kenya, Mauritanie, Pérou, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1799)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11536).

La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (S/11536)

1. Le PRÉSIDENT : Le rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) [S/11536] a été distribué le 12 octobre 1974. Le Conseil a également reçu un projet de résolution [S/11542]. Ce projet de résolution a été élaboré au cours de consultations intenses parmi tous les membres du Conseil de sécurité. Ceux-ci ont également convenu que le projet serait mis aux voix dès que nous aurons entendu le Secrétaire général.
2. Je donne la parole au Secrétaire général.
3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil a reçu mon rapport sur la FONU pour la période allant du 2 avril au 12 octobre 1974. Ce rapport figure dans le document S/11536. Comme les membres du Conseil le savent, cette période a été une période de tranquillité dans la région, et le rapport s'occupe donc plutôt d'organisation et d'administration que de facteurs concernant les opérations de la Force. A ce propos, je voudrais faire quelques brèves observations.
4. Le paragraphe 39 de mon rapport traite de la question du remboursement aux pays qui ont fourni des troupes. Comme les membres du Conseil le savent, c'est là une ques-

tion complexe à propos de laquelle moi-même et mes collègues du Secrétariat avons été en contact pendant plusieurs mois avec les pays fournissant des contingents. Pendant cette période, diverses formules ont été examinées. Le paragraphe 39 expose la proposition de remboursement à tous les gouvernements fournissant des contingents sur une base égale; cette proposition a été acceptée par tous les pays fournissant des contingents. En plus des pays fournissant des contingents, d'autres Etats Membres ont également été consultés officiellement sur la question et certains d'entre eux ont fait des réserves quant à la formule de remboursement avancée par les gouvernements fournissant des contingents dont il est question au paragraphe 39 de mon rapport.

5. Je voudrais également me référer au paragraphe 40 de mon rapport et au lien entre le coût de la FONU et le coût imputable à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). De toute évidence, les dimensions finales d'ensemble de la Force de maintien de la paix et du financement nécessaire dépendront de la décision que le Conseil de sécurité sera appelé à prendre à la fin de novembre 1974 pour ce qui est de la prolongation du mandat de la FNUOD. Comme la FONU et la FNUOD ont certains services en commun et que le personnel de la FNUOD est venu de la FONU, ainsi que le Conseil le sait fort bien, il a été difficile de séparer complètement leurs budgets respectifs.

6. Je comprends fort bien le souci que les problèmes financiers de la FONU inspirent aux membres du Conseil de sécurité. Je tiens à assurer les membres du Conseil que je continuerai de m'efforcer de mon mieux à faire exercer la plus stricte économie chaque fois que ce sera possible. Cependant, je sais que les membres du Conseil reconnaîtront avec moi que nous sommes également tenus de veiller à ce que les contingents qui ont été fournis aux fins des opérations de maintien de la paix puissent opérer avec efficacité, dans des conditions acceptables, et être dotés du soutien nécessaire. Je tiendrai les membres du Conseil au courant des progrès que nous ferons en nous efforçant d'atteindre ce double but.

7. Je voudrais également saisir cette occasion pour informer le Conseil que depuis la publication de mon rapport sur la FONU, le Gouvernement du Panama m'a fait savoir, par l'intermédiaire de son représentant permanent, qu'il avait décidé de retirer son contingent auprès de la FONU à partir du mois de décembre de cette année.

8. Dans le rapport qu'examine le Conseil, j'ai recommandé que le mandat de la FONU soit prolongé pour une autre période de six mois. J'estime que le maintien du calme qui règne actuellement dans le secteur égypto-israélien est essentiel pour permettre de nouveaux progrès dans la solution

des problèmes fondamentaux du Moyen-Orient et que la FUNU joue à cet égard un rôle indispensable. Je tiens à répéter, cependant, que la situation d'ensemble demeurera essentiellement instable tant que les problèmes de fond n'auront pas été résolus et que les mécanismes de maintien de la paix, encore qu'ils jouent un rôle indispensable, ne sauraient se substituer aux progrès vers un règlement juste et durable.

9. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 13 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Deux membres (Chine et Irak) n'ont pas participé au vote.

10. Le PRÉSIDENT : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

11. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : La Chine a toujours, en principe, eu des opinions différentes sur la question de l'envoi de ce que l'on appelle la Force des Nations Unies. En ce qui concerne l'envoi de ce que l'on désigne sous le nom de FUNU au Moyen-Orient, la délégation chinoise a signalé à la séance du Conseil de sécurité du 25 octobre de l'année dernière [1750^e séance] qu'une telle pratique ne contribuerait en rien à apporter une solution à la question du Moyen-Orient et qu'elle ne ferait qu'ouvrir la voie à une nouvelle ingérence internationale, les deux superpuissances tirant les ficelles à l'arrière-plan. En fait, au cours de l'année dernière on a pu constater un affrontement intensifié et incessant entre les deux superpuissances dans cette région. Cet affrontement se manifeste sous différents aspects, notamment par leur désaccord sur la question de la FUNU. Elles se sont livrées à une polémique farouche et se sont données en spectacle plus d'une fois, d'abord en ce qui concerne la question de la composition de la FUNU, et récemment au sujet de la question du droit de contrôle sur la Force des Nations Unies, quel que soit le nom qu'elle prenne.

12. Une représentation particulièrement remarquable a été donnée par l'une des superpuissances qui se posait en « allié naturel des pays arabes ». Adoptant un ton passionné et poussant de grandes clameurs, elle demandait tantôt une réunion ouverte et à un autre moment des consultations secrètes, période au cours de laquelle nous avons été gratifiés tout à la fois de discours et de projets de résolution. Cette façon d'agir est bien décrite dans le proverbe chinois disant : « Il se prétend buveur, mais en réalité le vin ne l'intéresse pas. »

13. Tous ces faits ne prouvent-ils pas que ces gens parlent d'une chose tout en pensant et en faisant autre chose ? Ce à quoi ils pensent jour et nuit, c'est à écarter et à dépasser l'autre afin de renforcer leur propre contrôle au Moyen-Orient. Dans ce but, ils n'hésitent pas à imposer à nouveau la situation de « ni guerre, ni paix » aux peuples du Moyen-Orient aux dépens de la souveraineté des pays arabes et des

droits nationaux du peuple palestinien. Dans ces conditions, lorsqu'ils revendiquent une « paix juste et durable » au Moyen-Orient, ce n'est qu'une tromperie pure et simple.

14. Un règlement véritable de la question du Moyen-Orient ne peut être que fondé sur le renforcement de l'unité des peuples arabe et palestinien, qui doivent s'opposer fermement à l'agression israélienne sioniste et intensifier leur vigilance pour éliminer toute ingérence des superpuissances. Les Palestiniens et les autres peuples arabes ont accumulé une riche expérience au cours de leurs longues luttes. Nous sommes profondément convaincus qu'ils poursuivront sans faiblir leur combat pour recouvrer les territoires occupés et leurs droits nationaux jusqu'à la victoire finale.

15. En se fondant sur cette position de principe, la délégation chinoise n'a pas participé au vote sur le projet de résolution S/11542 et il va sans dire que nous ne contribuerons pas au financement de ladite force.

16. M. ZAHAWIE (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'a pas participé au vote sur le projet de résolution S/11542, car l'Irak, à plusieurs reprises, s'est dissocié des résolutions du Conseil de sécurité qui définissent le rôle actuel des Nations Unies au Moyen-Orient, y compris les résolutions qui ont établi la FUNU.

17. Les forces des Nations Unies qui sont déployées dans différentes parties du monde ont montré une tendance à poursuivre indéfiniment leur existence, ce qui gèle, voire perpétue, un statu quo inique. Sept ans après l'agression massive israélienne contre trois Etats arabes, les forces sionistes continuent d'occuper la plus grande partie des terres arabes conquises par la force. Les sionistes sont en outre activement engagés dans la mise en œuvre de leur politique expansionniste par la création de ce que l'on appelle des faits accomplis, afin de consolider leur occupation et d'arriver à l'annexion éventuelle des vastes territoires qu'ils convoient.

18. Le Conseil ne devrait pas se contenter de se mettre simplement d'accord pour une prolongation du mandat de la FUNU pour une nouvelle période. La reconduction de ce mandat est un expédient provisoire qui, à la longue, risque de coûter très cher et ce sur plus d'un plan. Le processus de la colonisation et de l'annexion des territoires arabes par les occupants sionistes pendant la période actuelle d'accalmie des combats pourrait mener à une explosion plus grande encore à l'avenir. Le renouvellement du mandat de cette force sans un effort parallèle résolu du Conseil et des Nations Unies pour assurer le retrait immédiat d'Israël des territoires arabes occupés ou sans que des mesures soient prises pour empêcher Israël de poursuivre son action illégale tendant à changer le statut des territoires occupés ferait, fût-ce injustement, apparaître la présence de la FUNU comme un acte de complicité, ce qui risquerait de provoquer, je le répète, des dangers encore plus grands à l'avenir.

19. M. KITI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant d'expliquer notre vote, qu'il me soit permis, puisque je prends la parole pour la première fois depuis que vous assumez la présidence du Conseil de sécurité, de vous adresser nos félicitations. Nous sommes en vérité grandement encouragés par la manière dont vous avez

¹ Voir résolution 362 (1974).

dirigé les délibérations de ce conseil sur des questions si difficiles, en lui permettant d'aboutir à la résolution que nous venons d'adopter sans aucune voix négative. Nous sommes très heureux, monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil de sécurité ce mois-ci, à l'heure où des questions capitales sont discutées. Mais, comme je viens de le dire, vos qualités nous ont dès maintenant montré que nous mènerons à bien notre tâche. Votre pays et le mien ont un objectif commun, celui de la justice, et nous sommes tout à fait certains que la justice triomphera, sous votre présidence du Conseil.

20. Le Conseil de sécurité a reconduit aujourd'hui le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Nous estimons que par cette décision, nous avons contribué, si peu que ce soit, à améliorer la situation quelque peu troublée qui prévaut encore dans cette région — troublée, mais en même temps assez stable. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport, une paix plutôt malaisée règne dans cette région, mais on ne saurait considérer la Force comme un substitut à la paix durable pour laquelle, à l'origine, le Conseil de sécurité avait envoyé sur place la Force d'urgence.

21. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution S/11542, parce que nous estimons que, ce faisant, nous demeurons dans la voie dans laquelle nous nous sommes constamment maintenus en nous efforçant de veiller à ce que la guerre n'éclate pas, une fois de plus, dans cette région infortunée. Nous sommes persuadés qu'en reconduisant le mandat de la Force d'urgence, nous donnerons aux parties directement intéressées le temps de la réflexion, le temps de la consultation, le temps d'apaiser toutes craintes qui les éloignent actuellement de l'objectif à poursuivre : celui de parvenir à une paix durable, une paix que nous pourrions tous être fiers d'avoir apportée dans cette région.

22. Notre vote favorable repose sur certains principes fondamentaux. C'est ainsi que nous attachons la plus grande importance au paragraphe 1, qui se lit comme suit :

« le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies doit être prorogé... jusqu'au 24 avril 1975, afin de contribuer à de nouveaux efforts visant à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient ».

Nous avons soutenu que l'objectif du stationnement de forces de paix n'est pas de perpétuer la séparation des combattants, mais plutôt d'essayer de les réunir. C'est pourquoi nous espérons fermement que nous ne serons pas appelés à proroger indéfiniment le mandat de la Force d'urgence, car nous sommes convaincus que la sagesse l'emportera au cours des mois à venir et que, sans doute plus tôt que certains d'entre nous ne le pensent, nous assisterons au retrait de la Force, et que la paix tant attendue régnera au Moyen-Orient.

23. Nous attachons aussi une très grande importance au principe qui se trouve affirmé au paragraphe 4. Celui-ci contient un élément fort important non seulement pour les forces qui sont au Moyen-Orient, mais pour toutes les autres, où qu'elles soient. Nous avons toujours estimé en effet que ces forces de paix ne sont pas des forces nationales, mais bien des forces des Nations Unies, et que, par conséquent, elles doivent pouvoir fonctionner en tant qu'unités militaires intégrales et efficaces. Pour cela, il faut toutefois

qu'elles reçoivent une liberté de mouvement de toutes les parties combattantes, et non point seulement d'une partie d'entre elles.

24. Nous attachons la plus grande importance à cela et nous espérons qu'en adoptant cette résolution consacrant ces principes, non seulement nous aiderons de façon tout à fait appropriée et véritablement efficace la manière dont la FUNU accomplira sa tâche, mais aussi nous découragerons ceux qui pourraient être tentés de s'opposer à des opérations de maintien de la paix dans l'avenir.

25. En conclusion, permettez-moi de déclarer que la paix qui prévaut actuellement n'est pas une paix véritable, mais seulement une sorte d'accalmie, qu'une paix authentique ne régnera jamais au Moyen-Orient tant que les causes réelles des problèmes ne seront pas éliminées. C'est pourquoi nous dit clairement le Secrétaire général dans son rapport, nous adressons un appel à tous les intéressés pour qu'ils travaillent à la solution des problèmes de fond que connaît cette région.

26. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général ainsi que son personnel, qui ont travaillé inlassablement à la mise sur pied de cette force. Ils ont effectué de grands voyages et se sont livrés à de longues discussions pour la cause de la paix. Nous remercions aussi les pays qui, malgré la lourde charge financière que cela représente, ont cru devoir envoyer des contingents dans la région, et nous exprimons notre sympathie à tous ceux qui ont souffert au service de la cause de la paix.

27. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous avez accédé aux fonctions de président de notre conseil et je tiens donc à vous adresser mes plus vives félicitations. Je le fais d'autant plus volontiers que je n'oublie pas les rapports tout à fait particuliers qui existent entre votre pays et le mien; mais je le fais aussi de bien bon cœur, car le mois est déjà sérieusement avancé et nous avons pu constater, par plusieurs affaires dont vous vous êtes occupé de manière magistrale, combien vous nous faites bénéficier de votre sagesse et de votre habileté diplomatique.

28. Je voudrais aussi adresser des félicitations à l'ambassadeur Richard, votre prédécesseur, pour la chance qu'il a eue, pendant le mois de septembre, de n'avoir pas besoin de réunir notre conseil; l'ambassadeur Malik avait si bien travaillé au mois d'août, qu'il n'a pas eu de travail en septembre, mais ceci nous a sûrement privés du plaisir de constater les très grands talents de l'ambassadeur Richard dans les fonctions de président.

29. J'en viens maintenant au sujet de notre réunion. Je voudrais commenter brièvement le vote positif que ma délégation vient d'émettre sur le projet de résolution qui était soumis à notre conseil. Il est bien évident que nul d'entre nous ne pouvait avoir de doutes sur l'utilité du maintien de la Force d'urgence pour une nouvelle période de six mois. Sa présence est, en effet, indispensable pour faire respecter les décisions prises par notre conseil et les dispositions convenues entre les parties elles-mêmes. Notre conseil ne pouvait donc qu'approuver les propositions faites sur ce point par le Secrétaire général dans son rapport du 12 octobre

1974. L'examen de ce document montre que les services intéressés du Secrétariat ont su s'acquitter, avec intelligence et dévouement, de la tâche difficile qui leur était confiée. Ma délégation tient à leur en exprimer sa satisfaction et à dire à notre distingué Secrétaire général qu'elle apprécie beaucoup le rôle personnel qu'il a joué depuis un an, dans cette affaire.

30. Ma délégation voudrait cependant exprimer sa préoccupation en ce qui concerne les aspects financiers de l'opération. Le rapport du Secrétaire général évalue, en effet, à 83,6 millions de dollars les dépenses effectivement engagées pour l'année écoulée, soit un déficit de 23,6 millions de dollars, par rapport au plafond des crédits autorisés par le Conseil. Ce déficit, s'il est confirmé, doit être couvert, ce qui implique que le Secrétaire général fournisse, au préalable, des indications plus détaillées sur l'état des dépenses. Une grande rigueur est indispensable si l'on veut éviter de s'engager dans une opération de longue durée dont l'équilibre financier ne serait pas assuré. En particulier, il faut qu'une décision soit prise concernant les remboursements à effectuer aux pays fournissant des contingents.

31. Le rôle de notre conseil doit être de contrôler entièrement le déroulement d'une opération de ce genre. Il lui appartient notamment — et je ne fais que répéter ici les principes que nous avons toujours défendus en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix — de définir le mandat de la Force, d'approuver la nomination du commandant, de fixer le niveau des effectifs et le plafond des dépenses sur la base des estimations faites par le Secrétaire général.

32. S'agissant d'une opération au financement de laquelle tous les Membres de l'Organisation doivent participer, il paraît normal que les organes spécialisés de l'Assemblée s'occupent de fixer les contributions respectives et de régler les détails financiers de l'opération. Toutes décisions portant sur la durée du mandat de la Force, sur le niveau de ses effectifs, sur les moyens techniques et financiers mis à sa disposition restent, en revanche, de la seule compétence du Conseil qui ne doit, en aucun cas, abandonner ses prérogatives et dont l'autorité, en la matière, ne saurait être partagée.

33. Il m'a paru nécessaire de faire cette mise au point, à la suite des divergences qui se sont manifestées au sein du Conseil, en ce qui concerne les aspects financiers de l'opération. A cet égard, ma délégation, qui partage les préoccupations exprimées par la délégation soviétique, regrette que la résolution que nous venons d'adopter ne soit pas plus explicite quant aux aspects financiers de l'affaire. Cependant, ma délégation n'a pas voulu retarder la décision du Conseil concernant le renouvellement de la Force, mais elle souhaite vivement que le Secrétaire général fournisse bientôt toutes précisions utiles sur l'état exact des dépenses réellement engagées depuis un an, ainsi que sur les prévisions de dépenses portant sur la nouvelle période de six mois.

34. Aussi bien, notre conseil ne doit-il pas attendre la fin de cette nouvelle période de six mois pour se prononcer sur les différents aspects de l'opération; à l'initiative du Président, des consultations officielles pourraient avoir lieu, à intervalles réguliers, ce qui permettrait au Conseil d'être informé périodiquement du déroulement de l'opération. Je

soumets cette idée à mes collègues, en espérant qu'elle sera retenue.

35. Le PRÉSIDENT : Je remercie le représentant de la France dont les paroles très aimables et fort encourageantes me sont allées droit au cœur, d'autant plus que les relations entre mon pays et la France n'ont jamais eu particulièrement à souffrir.

36. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous félicite pour la bonne volonté, la patience et la compétence dont vous avez fait preuve en nous conduisant à cet heureux résultat : 13 vote affirmatifs et aucune voix discordante dans l'approbation de cette importante résolution. Lorsque des dissensions et des points de vue différents se sont manifestés, vous avez su avec succès nous mener à un consensus dont nous pouvons tous être fiers.

37. Il y a un an, les hostilités ont repris entre Israël et ses voisins arabes, mettant en danger la paix et la sécurité de toute la région. Aujourd'hui, un an plus tard, le Conseil de sécurité a apporté, pour la deuxième fois, une contribution importante préservant le cessez-le-feu actuel et le dégage-ment, et, espérons-le, nous rapprochant d'une paix durable. En reconduisant le mandat de la FUNU pour une nouvelle période de six mois, nous cherchons à donner le temps nécessaire et la possibilité de négociations indispensables.

38. Cette force de paix des Nations Unies a d'ores et déjà eu un impact historique et positif dans cette partie du monde tout particulièrement stratégique. La façon dont elle s'est comportée suscite notre fierté. Malgré quelques problèmes, la FUNU ne s'est pas contentée de séparer les combattants, mais elle a contribué à créer un climat de paix essentiel au succès des négociations.

39. A la suite de la prolongation du mandat, et de notre vote de confiance, nous sommes certains que ces soldats de la paix sauront surmonter toutes les difficultés avec le même succès qui leur a permis de résoudre les problèmes inévitables qui se sont posés au cours des douze premiers mois d'existence de la Force. Aucune force de cette nature ne saurait espérer disposer de conditions parfaites pour l'exercice de ses fonctions. Mais l'important, c'est qu'elle se soit trouvée au service du bien; et nous sommes certains qu'elle pourra poursuivre ce rôle efficace.

40. Le conflit tragique de l'année dernière a obligé les parties à prendre conscience que seules des méthodes réalistes de négociations progressives fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité conduiraient au succès. Pour la première fois au cours de 26 années, cette façon de procéder a permis de se rapprocher de façon concrète d'un règlement. Des mesures efficaces ont été prises, particulièrement en ce qui concerne les accords de dégage-ment intervenus entre l'Egypte et Israël et entre Israël et la Syrie. Les Etats-Unis ont eu le privilège de participer activement au processus de négociation.

41. Mon gouvernement est convaincu — et les succès enregistrés au cours de l'année passée ont renforcé cette conviction — que la seule façon de sortir de l'impasse actuelle et d'avancer vers la paix est de procéder par une série d'accords

progressifs. Chaque nouveau pas accompli dans cette direction aide à modifier les attitudes et à créer des situations nouvelles qui permettent à leur tour de prendre des mesures nouvelles afin de parvenir à un règlement équitable et permanent. Les Etats-Unis s'engagent à poursuivre leurs efforts inlassables pour atteindre ce but. C'est ainsi que nous notons avec approbation que le Secrétaire général, dans son rapport, a déclaré :

« la poursuite de l'opération de la FUNU est essentielle, non seulement pour maintenir le calme qui règne actuellement dans le secteur Egypte-Israël, mais aussi pour contribuer, si cela est nécessaire, à des efforts ultérieurs en vue de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, comme le Conseil de sécurité l'a demandé » [S/11536, par. 42].

42. Je suis heureux d'avoir l'occasion de féliciter la FUNU de son travail remarquable au service du maintien de la paix et de la façon dont elle a su préserver un climat qui permet au processus de négociation de se dérouler. Il est difficile d'exagérer le rôle constructif joué par ces soldats de la paix dans ces premières mesures importantes. Voilà pourquoi je suis très heureux de marquer l'appréciation la plus grande de mon gouvernement au Secrétaire général et au personnel du Siège, ainsi qu'au commandant en chef de la FUNU, pour la façon dévouée et constructive dont ils ont rempli leur tâche. Je désire aussi féliciter le personnel civil et les observateurs de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et surtout les forces de la FUNU qui risquent quotidiennement leur vie loin de leurs foyers et de leurs familles, au service de la paix.

43. Je voudrais exprimer notre sympathie la plus profonde aux Gouvernements du Canada, du Pérou, de la Finlande, du Panama, de l'Indonésie et de l'Autriche pour les pertes tragiques des membres de leurs contingents qui, au cours des derniers mois, ont donné leur vie au service de la paix. Nous demandons aux délégations de ces pays de transmettre nos condoléances aux familles éprouvées de ces hommes courageux. Que leur sacrifice inspire nos efforts en vue d'arriver à un règlement permanent.

44. Nous voudrions également remercier les pays qui ont fourni des contingents, pour leur dévouement au service de la paix et de la sécurité internationales, et pour le sentiment qui les a poussés à mettre à la disposition des troupes volontaires pour ces opérations de maintien de la paix. L'action de la FUNU a démontré indéniablement que les Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient prêts à assumer la responsabilité collective du maintien de la paix internationale, ce qui est important. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il est essentiel et vital que la FUNU fonctionne avec le plus d'efficacité possible et au moindre coût pour les Membres des Nations Unies qui partagent le fardeau financier du maintien de la paix.

45. Nous savons également que le Secrétaire général, ceux qui ont fourni des troupes, tous les Membres des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sont tous intéressés, au premier chef, à ce que cette force fonctionne de façon efficace. Selon mon gouvernement, cette efficacité doit s'accompagner de la plus grande économie. A la vérité, la force la plus efficace est en général la moins nombreuse. Mon gouvernement prie instamment le Secré-

taire général de poursuivre sa politique tendant à ce que le coût de la FUNU soit le plus bas possible sans que cela nuise à un fonctionnement efficace et à un remboursement équitable aux gouvernements qui ont fourni des troupes. Ma délégation est prête à travailler dans ce sens à la Cinquième Commission, organe compétent de l'Assemblée générale.

46. Les Etats-Unis ont voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté et qui prolonge le mandat de la FUNU pendant six mois encore, car nous sommes convaincus que de nouveaux progrès vers un règlement au Moyen-Orient peuvent être accomplis au cours de cette période. Nous savons que les opérations du maintien de la paix au Moyen-Orient sont essentielles pour assurer la stabilité pendant que se déroulent des négociations entre les parties. Mais nous sommes également fermement convaincus que le maintien de la paix ne doit pas se substituer à un règlement juste et durable.

47. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, avant d'exposer la position de la délégation soviétique sur la question dont nous discutons, j'aimerais vous féliciter de tout cœur de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. L'expérience des derniers jours a montré que votre tâche n'est pas facile, mais à en juger par les réunions des membres du Conseil de sécurité qui ont déjà eu lieu sous votre présidence, nous sommes certains que vous êtes éminemment capable de diriger les délibérations du Conseil de sécurité et de les mener à bien. Je tiens à souligner particulièrement — et je m'en réjouis — que nos positions sur la question dont nous discutons coïncident pleinement. Et, une fois encore, je vous souhaite de tout cœur plein succès dans l'exercice de vos fonctions si lourdes de responsabilités.

48. J'en viens maintenant à la question à l'ordre du jour, à propos de laquelle la délégation soviétique souhaite faire la déclaration que voici. Le Conseil de sécurité examine aujourd'hui un problème d'une grande importance internationale, puisqu'il s'agit de proroger, dans le secteur Egypte-Israël, le mandat de la FUNU. L'importance de cette question tient à ce que la présence de la FUNU dans le secteur Egypte-Israël fait partie de l'ensemble d'efforts considérables déployés à l'échelle internationale pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Un élément essentiel de ces démarches internationales, et particulièrement aux Nations Unies, doit être la reprise efficace la plus rapide possible de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient. A cet égard, le maintien de la présence de la FUNU dans le secteur Egypte-Israël est une contribution positive au maintien de la paix dans la région.

49. Ne s'opposant pas à la prorogation pour une troisième période de six mois, la délégation soviétique, s'inspirant des grandes lignes de la politique du Gouvernement de l'Union soviétique, croit devoir souligner catégoriquement que le dégagement des troupes au Moyen-Orient n'est qu'un premier pas sur la voie d'un règlement général du conflit du Moyen-Orient. Cette prorogation ne saurait servir de prétexte pour figer la situation actuelle.

50. La délégation de l'Union soviétique estime essentiel de réitérer très fermement que l'établissement d'une paix juste

et durable au Moyen-Orient ne pourra se faire que si toutes les troupes israéliennes sont retirées de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et si les droits légitimes du peuple arabe de Palestine sont garantis. Telle est, depuis le début, la ferme position de principe de l'Union soviétique. Il s'agit là d'un problème essentiel qui est, en fait, la pierre angulaire de tout règlement au Moyen-Orient.

51. A cet égard, nous voulons aussi souligner tout particulièrement que la prorogation de la FUNU doit servir à de nouvelles tentatives pour trouver rapidement un règlement politique radical de la situation. C'est là, en fait, l'idée fondamentale que nous nous faisons de la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FUNU de six mois encore, jusqu'au 24 avril 1975.

52. La discussion générale à la présente session de l'Assemblée a montré que l'immense majorité des Etats Membres des Nations Unies sont fermement en faveur d'un règlement au Moyen-Orient, le plus rapidement possible, sur la base de l'évacuation totale de toutes les troupes israéliennes de tous les territoires arabes qu'elles occupent et de la garantie des droits légitimes du peuple arabe de Palestine. Plus de 100 Etats Membres des Nations Unies se sont exprimés en faveur des droits légitimes du peuple arabe de Palestine et, qui plus est, ils ont voté en faveur de ces droits à l'Assemblée générale. Telle est la volonté des Etats de la communauté internationale. Il faut que soient assurés les droits légitimes du peuple arabe de Palestine et que soient libérés tous les territoires arabes occupés depuis 1967; Israël ne pourra se soustraire à cette réalité politique internationale pas plus que ceux qui sympathisent avec lui et patronnent son agression.

53. Quant à la question du financement de la FUNU, la position de l'Union soviétique a été exposée dans le détail au cours des deux dernières consultations officielles des membres du Conseil de sécurité, qui se sont déroulées les 15 et 17 octobre et auxquelles ont participé le Secrétaire général et ses adjoints.

54. Comme nous l'avons déjà dit, nous estimons non fondé le dépassement des dépenses de fonctionnement de la FUNU par rapport au montant qui avait été approuvé par le Conseil de sécurité et confirmé par l'Assemblée générale. Nous nous en tenons également à l'avis selon lequel le Conseil de sécurité, pleinement responsable de la mise en œuvre des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, doit pouvoir fixer les effectifs des forces des Nations Unies ainsi que le montant total des dépenses y afférentes. L'effectif total de la FUNU a été ramené à 4 500 hommes; les dépenses doivent donc être réduites dans la même proportion.

55. Nous avons relevé également la nécessité pour le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec les Etats intéressés dans le but d'approfondir l'étude du problème posé par l'indemnisation des Etats qui fournissent des contingents et de présenter un rapport sur la question au Conseil. Une fois de plus, nous rappelons notre position quant à la nécessité de réaliser le maximum d'économies pour le fonctionnement de la FUNU. Ces crédits consentis par les Etats Membres des Nations Unies pour la Force, aux dépens de leurs propres peuples, les contribuables, doivent être utilisés avec le maximum d'économies. Une situation paradoxale existe en effet : les peuples du monde entier sont obligés de

subir les conséquences de l'agression israélienne. Le Conseil de sécurité est en droit d'étudier la question de façon à faire supporter les dépenses, tout au moins partiellement, par l'agresseur.

56. La résolution adoptée par le Conseil de sécurité doit, à notre sens, inciter le Secrétaire général à tout faire pour réaliser le maximum d'économies dans les dépenses de fonctionnement de la FUNU. Le Conseil suivra l'exécution de cette résolution.

57. En décidant de proroger une nouvelle fois le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies dans le secteur d'opérations Egypte-Israël, le Conseil de sécurité ne pouvait, bien entendu, passer sous silence une question fondamentale : la liberté de déplacement de tous les contingents dans le secteur. A cet égard, nous exprimons notre sincère reconnaissance aux pays non alignés qui ont appuyé l'initiative de l'Union soviétique sur ce point. L'importance politique et pratique de cette question est manifeste. En effet, pour des raisons politiques, Israël fait preuve de discrimination à l'égard des contingents de certains pays de la FUNU. Il faut, enfin, mettre un terme à cette politique inadmissible de discrimination pratiquée par Israël. Il s'agit de troupes des Nations Unies et non pas de troupes de tel ou tel pays qui n'ont pas l'heur de plaire à Israël. C'est là une question de principe, car l'absence de liberté de déplacement empêche la FUNU d'être une unité militaire véritablement efficace. Cette attitude paralyse en effet la FUNU dans l'exécution de sa tâche. Qui plus est, le comportement d'Israël oblige le Conseil de sécurité à envoyer dans ce secteur des effectifs plus nombreux qu'il ne serait nécessaire sans cette discrimination, sans cette atteinte à la liberté de déplacement. C'est pourquoi la décision prise aujourd'hui dans la résolution que le Conseil vient d'adopter réaffirme que la Force d'urgence des Nations Unies doit pouvoir fonctionner en tant qu'unité militaire intégrée et efficace dans tout le secteur d'opérations Egypte-Israël. A ce sujet, nous exprimons notre reconnaissance au représentant de l'Indonésie qui a trouvé la solution du problème en proposant cette formule convenant à la majorité des membres du Conseil.

58. Je relève particulièrement que le Conseil a clairement indiqué dans sa résolution qu'aucune distinction ne doit être faite dans le statut des différents contingents de la FUNU. Par cette décision, le Conseil contraint Israël à mettre un terme à toute discrimination à l'égard de certains contingents de la Force.

59. Le règlement politique de la situation au Moyen-Orient reste l'un des problèmes les plus brûlants de la politique internationale contemporaine. Il faut que les décisions de l'Organisation et celles de l'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité, soient enfin respectées; il faut que soient libérées les terres arabes occupées par Israël; il faut que les intérêts légitimes du peuple arabe de Palestine soient respectés, de même que son droit à un foyer national. Si nous voulons que règne une paix durable au Moyen-Orient, nous devons y veiller dans les meilleurs délais. Comme le disais, dans une intervention récente, le Secrétaire général du comité central du parti communiste soviétique, le camarade Brejnev :

« Au Moyen-Orient doit régner enfin une paix juste et durable. Il y va de la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, et nous sommes convaincus que cette paix finira par être établie, car telle est la volonté des peuples, tel est l'intérêt même de la sécurité mondiale. »

60. Que dire maintenant d'une intervention que nous avons entendue à la séance d'aujourd'hui dans laquelle l'orateur, pour la centième fois, a repris sa formule rebattue, dont tout le monde est lassé, des deux « superpuissances » ? Comme un vieux disque rayé, il répète toujours la même chose. Pourquoi a-t-il besoin d'une telle répétition ? Eh bien, pour dissimuler sa propre position, la position de son pays. Cette position résulte à l'évidence de ses discours et de ses votes. Il se réjouit méchamment lorsque les représentants des grandes puissances ne s'entendent pas sur la formulation des résolutions élaborées par le Conseil de sécurité. Il serait encore plus content et se réjouirait davantage si les divergences de vues se transformaient en affrontements plus graves. Au Moyen-Orient, son pays est favorable non à une paix juste et durable mais au chaos, pour pouvoir pêcher en eau trouble. Faute d'arguments, il arrive à nous citer des proverbes saugrenus. Il est difficile de juger de l'effet que produisent ces proverbes dans la langue de l'orateur, mais j'ai entendu ces proverbes dans la traduction russe et cela m'a rappelé un vieux proverbe ukrainien populaire que j'ai déjà eu l'occasion de citer : « Il y a des fleurs dans mon jardin, et mon oncle habite à Kiev ». Et le peuple de chez nous utilise ce proverbe lorsque quelqu'un dit des absurdités.

61. Nous sommes fiers qu'au Conseil de sécurité nous soyons, sur cette importante question, du côté du tiers monde, tandis que celui qui s'érige en protecteur et ami du tiers monde est de l'autre côté de la barricade. Nous sommes fiers qu'avec les représentants du tiers monde au Conseil de sécurité, en octobre de l'année dernière, sur l'initiative des pays du tiers monde et avec notre appui, ait été créée la Force d'urgence des Nations Unies, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, dans des conditions se rapprochant des dispositions de la Charte. Cette opération des Nations Unies nous rapproche en effet par son caractère et son exécution des dispositions de la Charte, mais nous n'y sommes pas encore tout à fait. Il arrive assez souvent au Conseil de ne pas suivre de près l'exécution de ces opérations.

62. Nous soutenons que les opérations de maintien de la paix doivent être menées par le Conseil de sécurité. Le Conseil doit être le maître et le commandant en chef de ces opérations ainsi que des forces d'urgence des Nations Unies constituées pour l'exécution de ces opérations. Voilà qui est pleinement conforme à la Charte et, depuis 29 ans que nous siégeons dans cette organisation, nous luttons dans ce sens. Nous sommes très heureux d'avoir à cet égard aussi un front uni avec les pays du tiers monde.

63. Quant à l'aide au peuple arabe dans sa lutte légitime contre l'agression israélienne pour recouvrer les terres qui lui appartiennent, et à l'aide au peuple arabe de Palestine pour qu'il recouvre ses droits légitimes, le monde entier sait que l'Union soviétique n'a cessé de la leur prodiguer dans leur lutte juste et sacrée.

64. Le chef de la délégation chinoise a eu lors de la discussion générale à la vingt-neuvième session de l'Assemblée

générale² des paroles élogieuses pour les grandes victoires militaires du peuple égyptien en octobre de l'année dernière. Mais il a passé sous silence le nom de celui qui a fourni les armes pour cette victoire, elles n'ont pas été fournies par le pays de l'orateur en question, mais par l'Union soviétique et son peuple, et ce sont les armes les plus modernes, les fusées les plus perfectionnées qu'a fournies l'Union soviétique. Voilà qui a assuré ces victoires. Ainsi, les calomnies contre l'Union soviétique à propos de la question du Moyen-Orient n'ont qu'un but : camoufler la position de ceux qui les lancent, et qui, en fait n'aident pas le peuple arabe à remporter la victoire et à se débarrasser de l'agresseur. Voilà la différence entre l'attitude de l'Union soviétique et de son peuple, et celle des dirigeants du pays au nom duquel est intervenu cet orateur.

65. Il est naturel que nous soyons fiers que, du haut de la tribune de la sixième session extraordinaire que l'Assemblée générale a tenue sur le développement et les matières premières, le Président du groupe des pays non alignés, l'éminent diplomate, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, M. Bouteflika³, ait exprimé sa reconnaissance aux pays socialistes pour l'aide et la coopération qu'ils ont apportées aux pays en développement et aux pays du tiers monde. M. Bouteflika a déclaré effectivement que les pays socialistes sont les alliés naturels des pays non alignés et des pays en développement. D'ailleurs, ce fait est de notoriété publique.

66. Nous avons entendu du haut de la tribune de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale une autre déclaration, celle de notre ami le ministre des affaires étrangères de l'Egypte, M. Fahmy⁴. Il a fait l'éloge de l'amitié et de la coopération entre son pays et l'Union soviétique et a rappelé le soutien que l'Union soviétique apporte à la lutte menée par l'Egypte pour une juste cause.

67. Quant à l'aide apportée par l'Union soviétique au peuple arabe de Palestine dans sa lutte légitime pour ses droits, je me permettrai de citer un télégramme de Yasser Arafat publié aujourd'hui dans la presse soviétique. Le président du comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Yasser Arafat, a exprimé au Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le camarade Brejnev, sa profonde reconnaissance pour la position catégorique adoptée par l'Union soviétique et les pays de la communauté socialiste en faveur du peuple palestinien et de sa juste cause. Le télégramme se lit comme suit :

« Votre discours » — il s'agit d'une allocution prononcée récemment par le camarade Brejnev — « prononcée dans la capitale de la République de Moldavie, Kichinev, dans lequel vous avez déclaré votre résolution d'aider fermement notre peuple dans sa lutte pour obtenir ses droits légitimes et, notamment, son droit à un foyer national, a laissé une empreinte indélébile dans l'âme de nos masses populaires courageuses et combattantes. »

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2252^e séance.

³ Ibid., sixième session extraordinaire, Séances plénières, 2230^e séance.

⁴ Ibid., vingt-neuvième session, Séances plénières, 2250^e séance.

« Notre peuple n'oubliera pas la position de principe que vous avez adoptée, ainsi que celle des peuples de la grande Union des Républiques socialistes soviétiques, pour l'appuyer en cette heure pénible pour lui, alors qu'il est en butte aux visées de l'impérialisme et du sionisme qui cherchent à anéantir son existence en tant que nation. »

C'était là ma brève réponse au disque usé au sujet des « deux superpuissances ».

68. M. JANKOWITSCH (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation considère comme un privilège le fait de travailler sous votre sage direction durant le mois en cours. Le mois d'octobre, par tradition, est toujours très chargé et très important pour le Conseil. Mais nous sommes certains que votre tact, votre expérience et vos qualités de diplomate, ainsi que le prestige international et la politique pacifique de votre pays, la République-Unie du Cameroun, nous seront d'un précieux concours.

69. Nous voulons également remercier votre prédécesseur à la présidence du Conseil, l'ambassadeur Richard, du Royaume-Uni. Nous lui devons un hommage particulier, car il n'a pas essayé de partager avec d'autres, par des réunions et des consultations, sa lourde tâche. Si l'on tient compte de son expérience parlementaire bien connue qui l'a certainement servi dans ses fonctions de président, cela a dû représenter pour lui un sacrifice dont nous lui savons gré.

70. Nous venons de prolonger pour une nouvelle période de six mois le mandat de la FUNU, et il me semble donc approprié de revenir en arrière et d'examiner la situation telle qu'elle se présentait il y a un an à peine. Dans la nuit du 21 au 22 octobre 1973, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 338 (1973) présentée par les Etats-Unis et l'Union soviétique. L'une des principales dispositions de cette résolution demandait un cessez-le-feu immédiat au Moyen-Orient. La création de la FUNU par le Conseil de sécurité, quelques jours plus tard [*résolution 340 (1973)*], a été le complément indispensable à cette décision capitale.

71. Si l'on examine la présence et les activités de la FUNU au Moyen-Orient en un an d'existence, on peut dire sans exagérer qu'il s'agit là de l'une des opérations les plus efficaces et les plus réussies jamais mises sur pied par l'Organisation des Nations Unies dans l'histoire du maintien de la paix. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer la situation qui existait auparavant, alors que la confrontation militaire était si grave qu'elle pouvait à tout moment dégénérer en un conflit aux conséquences incalculables, avec le calme qui règne depuis un certain temps déjà dans le secteur Egypte-Israël.

72. S'il était besoin d'autres preuves, cette opération a démontré que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et l'établissement de la paix. Cette opération prouve, en outre, qu'en dépit des divergences anciennes sur les principes du maintien de la paix, une opération de ce genre peut cependant être mise sur pied lorsque tous les membres de l'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationale sont disposés et déterminés à laisser de côté leurs divergences d'opinions sur les questions de principe lorsque surgit une situation très dangereuse qui exige des mesures rapides, décisives et concertées.

73. Je ne veux pas entrer dans le détail de ces questions, car nous les connaissons tous. Quelle que soit l'attitude que l'on puisse adopter en ce qui concerne les fonctions et les responsabilités respectives du Conseil et du Secrétaire général pour ce qui est des opérations de maintien de la paix, un élément doit, à notre avis, être souligné : les rapports et l'interdépendance exemplaires qui existent entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Cet élément a joué un rôle important dans la création de la FUNU et, ensuite, dans la façon fructueuse dont elle s'est acquittée de ses fonctions.

74. Le Conseil a été tenu pleinement informé de toutes les questions relatives à la politique, à l'organisation et à l'opération de la Force, et il s'est lui-même prononcé, à maintes reprises, officiellement ou par des consultations officieuses, sur différentes questions concernant cette opération. Voilà pourquoi je crois qu'il est important de rendre hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs, qui étaient chargés soit de mettre l'opération sur pied, soit de l'administrer, ainsi qu'au commandant en chef et à tout le personnel militaire pour les services insignes qu'ils ont ainsi rendus à la cause de la paix. Nous leur rendons hommage non seulement en qualité de membre du Conseil de sécurité, mais également en qualité de pays qui, jusqu'au début du mois de juin de cette année, a contribué à la FUNU en fournissant des contingents.

75. Je crois que des pays comme le mien qui ont été directement mêlés à cette opération peuvent peut-être, à plus juste titre, témoigner de la nécessité particulière qu'il y a pour cette force de fonctionner en tant qu'unité militaire intégrée et efficace dans tout le secteur d'opération. Car cela est important non seulement sur le plan politique, mais aussi en ce qui concerne le statut et l'efficacité, comme aussi pour ce qui est du moral de toute force multinationale. Et nous espérons qu'au fur et à mesure que l'opération se poursuivra on pourra également progresser dans ce sens grâce à la décision prise par le Secrétaire général.

76. Un autre aspect que l'Autriche, en tant que pays ayant fourni des troupes, juge quant à elle très important, mais qui, je pense, intéresse également tous les Membres des Nations Unies, est celui de l'apport de moyens financiers appropriés pour les opérations passées et futures de la Force. Nous pensons que le principe presque universellement reconnu de la responsabilité collective du maintien de la paix que nous, comme beaucoup d'autres, avons toujours préconisé au sein des diverses instances des Nations Unies, est en l'occurrence particulièrement pertinent. Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, ce principe a été appliqué lors de l'établissement de la Force.

77. En ce qui concerne le financement de la Force, et en fait en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix en général, deux considérations fondamentales doivent servir de point de départ : celle d'une efficacité maximale et celle d'une économie maximale. La considération d'une « économie maximale » peut et doit intervenir, mais seulement dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux possibilités de la Force d'exécuter efficacement son mandat, et elle ne doit nullement être un facteur qui risque de mettre en danger la sécurité ou la santé des troupes sur le terrain dont, tous, nous sommes responsables.

78. Je tiens à assurer le Conseil de sécurité que les petits pays comme l'Autriche prennent très à cœur leur rôle dans le maintien de la paix internationale et dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Leur rôle est peut-être plus modeste — certes, il est plus modeste — que celui de plusieurs autres éléments de ce processus, mais, néanmoins, il est indispensable. Et je suis certain que les petits pays sont tout à fait prêts et disposés à assumer leur part du fardeau en fournissant des contingents, ou autre chose si besoin était. Mais j'ai également le sentiment très ferme que, tous, nous avons intérêt à maintenir cette bonne volonté, à la renforcer même, et à ne pas créer des conditions où la part des petits pays deviendrait matériellement, et partant politiquement, insoutenable. J'espère qu'il sera tenu compte de ces observations lorsque la question du financement de la Force pour le passé et pour l'avenir sera examinée dans les organes appropriés des Nations Unies.

79. En conclusion, je pense qu'il faut insister sur le fait suivant : cette force, de même que toute autre force d'urgence des Nations Unies, n'est pas et ne doit pas être un substitut à une paix véritable dans la région. La Force ne doit pas devenir une fin en soi et courir ainsi le risque de devenir une autre engagement illimité de la part de notre organisation. En prorogeant pour une période additionnelle de six mois le mandat de la Force — décision à laquelle mon pays vient de participer —, nous ne devons pas oublier que cette opération n'est qu'un instrument, certes indispensable, au service de notre objectif ultime qui est de lutter avec encore plus de détermination pour un règlement politique juste et durable au Moyen-Orient. Cet effort décidé, fondé sur des principes établis dans les résolutions du Conseil de sécurité, ne souffre pas de dérogation quelle qu'elle soit.

80. Aujourd'hui, notre conseil a fait une nouvelle contribution. D'autres efforts patients et constructifs sont en cours actuellement pour atteindre le but fixé. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès et nous nous engageons à donner un appui ferme et constant pour la cause d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

81. M. SALAZAR (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, ma délégation tient à se joindre à ceux qui vous ont adressé des félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je n'avais pas eu encore la chance de le faire au nom de ma délégation et en mon nom personnel, et je suis très heureux de relever que votre pays et celui que je représente entretiennent de cordiales relations et qu'ils se confondent, en tant que pays en voie de développement, dans la lutte et les préoccupations qui les inspirent en vue de parvenir à des conditions de vie meilleure pour leurs peuples.

82. Passant maintenant à la question qui nous occupe, ma délégation tient à dire qu'elle a lu avec le plus vif intérêt le rapport du Secrétaire général. Ce rapport constitue un exposé précis de la mission délicate qui a été confiée à la FUNU au Moyen-Orient. Son analyse démontre et confirme la justesse de la décision prise par le Conseil de sécurité lorsque, il y a un an, il a décidé de créer la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Un an plus tard, on ne peut qu'éprouver une profonde satisfaction de voir que, grâce à

l'établissement de la FUNU et au rôle décisif qu'elle a joué dans les affaires du Moyen-Orient, les espoirs d'une paix juste et durable ne sont pas de vagues et lointaines chimères. Si le rôle primitif de la FUNU fut de garantir le respect de l'accord de cessez-le-feu demandé par ce conseil, il est certain que la façon dont elle s'acquitta par la suite de sa tâche dans les accords de dégagement des forces éloigna le danger de nouvelles confrontations armées, et qu'elle établit par là des conditions qui n'avaient jamais existé auparavant pour que les parties directement intéressées puissent parvenir à un accord concret de paix.

83. Ma délégation tient à exprimer ses vifs remerciements au Secrétaire général pour la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités en ce qui concerne la FUNU. Il s'est acquitté scrupuleusement du mandat que le Conseil lui avait confié et les rapports qu'il nous présente périodiquement révèlent le souci qu'il a de la réussite des opérations de la FUNU.

84. Il faut espérer que, dans un proche avenir, les parties directement intéressées au conflit du Moyen-Orient reprendront les négociations en vue de parvenir à l'objectif de façon durable. Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons que proroger de six mois additionnels le mandat de la FUNU, et c'est pourquoi ma délégation a voté en faveur du projet de résolution S/11542.

85. Sir Laurence McINTYRE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer ma reconnaissance pour le rôle bienveillant et heureux que vous avez joué dans les délibérations de ce conseil et vous assurer de la pleine coopération et de l'appui entier de ma délégation pour le reste du mois. Si votre prédécesseur, le représentant du Royaume-Uni, n'avait pas réussi habilement à maintenir pendant le mois de septembre une harmonie telle qu'il n'a pas eu besoin de réunir le Conseil, nous lui aurions sans nul doute accordé le même appui.

86. Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution S/11542 pour les mêmes raisons qui l'ont amenée à appuyer la résolution 346 (1974) adoptée par le Conseil le 8 avril dernier. Nous avions alors pensé — et nous continuons de penser — que la présence constante de la FUNU au Moyen-Orient est indispensable, non seulement pour le maintien du calme qui règne dans sa zone d'opération, mais encore, et c'est tout aussi important, pour la création d'un climat qui permette de trouver une solution définitive aux problèmes du Moyen-Orient. Nous sommes particulièrement conscients du fait qu'à l'heure actuelle, se déroule toute une série de consultations et de négociations entre les parties les plus directement intéressées. C'est pourquoi nous estimons que toute mesure que nous prenons ici doit venir compléter ces consultations et doit contribuer, par tous les moyens possibles, à leur succès. En votant pour le renouvellement du mandat de la FUNU, aujourd'hui, le Conseil a donc assuré que ces négociations peuvent se poursuivre, en espérant, bien sûr, que, sur le terrain, la situation militaire restera calme.

87. Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général avec toute l'attention qu'il mérite et nous le félicitons, lui et ses collaborateurs, de nous avoir encore une fois fourni les renseignements les plus complets sur la FUNU. Nous lui

sommes également reconnaissants des rapports sur l'évolution de la situation qu'il publie régulièrement depuis la création de la Force.

88. Le rapport du Secrétaire général pose un certain nombre de questions sur lesquelles j'aimerais dire quelques mots. Tout d'abord, en ce qui concerne les opérations de la FUNU sur le terrain, nous devons tous féliciter une nouvelle fois le commandant de la Force, le général Ensio Siilasvuo, les officiers et les hommes des contingents ainsi que le personnel civil, pour le travail qu'ils ont effectué dans des conditions qui sont loin d'être idéales. Ils se sont acquittés efficacement et effectivement des tâches que leur avait confiées le Conseil.

89. En deuxième lieu, ma délégation tient à transmettre au Canada, au Pérou et aux familles affligées des officiers et hommes de troupe tombés sur le terrain ses condoléances pour les pertes tragiques qu'ils ont subies au cours des six derniers mois. Nous ne sommes que trop douloureusement conscients du fait que des soldats, même s'ils n'ont pas d'ennemis, ne sont pas pour autant à l'abri de pertes dans leur service pour la cause de la paix.

90. En troisième lieu, ma délégation partage, elle aussi, l'inquiétude exprimée par d'autres, tant par des membres du Conseil que par des délégations non membres, à l'égard de la situation financière dans laquelle se trouve placée la FUNU. Le Secrétaire général nous a dit que, s'il doit faire face à toutes ses obligations à l'égard de la FUNU et de la FNUOD, il faudrait 23,6 millions de dollars en plus des 60 millions de dollars prévus au budget pour les 12 derniers mois. Nous notons aussi que, pour les six mois ultérieurs, les coûts prévus pour l'opération sont de l'ordre de 40 millions de dollars. Nous nous rendons compte, comme le font d'autres qui rappellent les circonstances qui existaient au moment où la FUNU a été créée et la rapidité avec laquelle la Force a été constituée, que les coûts prévus à l'origine ne pouvaient être que provisoires et que, inévitablement, des modifications auraient lieu et des ajustements s'avèreraient nécessaires. Nous savons également qu'il existait des facteurs qui échappaient au contrôle du Secrétariat. Néanmoins, l'ampleur des ajustements que le Secrétaire général considère comme nécessaires est déconcertante, pour le moins, et ma délégation pense qu'il conviendrait d'examiner en détail, à une date rapprochée, les finances de la FUNU à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'il est important d'explorer toutes les possibilités qui permettraient d'éliminer ou, tout au moins, de réduire, ces engagements auxquels doit faire face le Secrétariat. Nous serons prêts à participer à toute discussion active sur ces questions.

91. Avec la création de la FUNU, l'Organisation des Nations Unies a innové dans la façon dont une force de maintien de la paix a été financée. Les membres du Conseil ont accepté d'assumer la responsabilité collective de son coût, ce qui, selon nous, constitue une évolution heureuse. Il s'ensuit que, dans la discussion de la situation financière de la FUNU, tous les membres doivent pouvoir exprimer leurs vues. L'autorité suprême sur les opérations de la Force, y compris, naturellement, son coût total, doit, certes, résider dans ce conseil, mais il convient, et il est logique, que les commissions et comités compétents entreprennent une étude détaillée des aspects financiers de la Force.

92. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que, au cours de la période pour laquelle le mandat a été renouvelé, nous progresserons vers la réalisation d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient. La route ne sera pas facile, nous le savons; il y aura de nombreuses difficultés à surmonter et, ce faisant, toutes les parties devront, sans aucun doute, faire preuve des mêmes qualités d'homme d'Etat, de la même bonne volonté et de la même patience qui nous ont permis d'avancer jusqu'au point où nous en sommes sur le chemin de la paix.

93. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous féliciter de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Après les rigueurs du mois d'août et les efforts du mois d'octobre, le mois de septembre sera peut-être rétrospectivement considéré comme une période de calme et de sérénité. En tout cas, vous reconnaîtrez, je pense, que je vous ai transmis un Conseil de sécurité reposé.

94. Ma délégation s'est fait un plaisir de se joindre aux membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé le projet de résolution que nous venons d'adopter. Nous partageons, en effet, l'avis du Secrétaire général tel qu'il est exprimé dans son rapport, à savoir que le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies est indispensable pour créer les conditions nécessaires aux négociations qui, nous l'espérons, aboutiront à un règlement juste et durable. Nous ne voudrions pas que cette force, créée à titre d'urgence, devînt permanente, pas plus que nous ne voudrions que le dégagement actuel soit confondu avec ce règlement complet, juste et définitif que nous tous recherchons encore. Nous estimons cependant que le rôle joué par la Force des Nations Unies au cours des douze derniers mois était nécessaire et utile, et nous pensons qu'il continuera d'être nécessaire pendant les six mois à venir. La contribution que notre organisation a faite et continue de faire à la paix dans la région est telle, je crois, que nous pouvons en être fiers.

95. Je me joins aussi à ceux qui ont félicité la Force de la façon dont elle s'est acquittée de ses fonctions difficiles, parfois délicates, au cours des six derniers mois. De New York, il est trop facile, parfois, d'oublier les problèmes et les épreuves que connaissent ceux qui doivent agir sur le terrain, et je crois que nous avons une dette particulière de gratitude envers les pays qui ont fourni des contingents à la Force. En effet, c'est d'eux que nous dépendons si nous voulons que l'ONU continue de s'acquitter de son rôle essentiel de maintien de la paix. Nous savons pertinemment les sacrifices que cela a imposé à ces nations, des sacrifices très réels et parfois très douloureux. Je songe, par exemple, à l'accident aérien tragique de l'avion des Nations Unies, en Syrie, au mois d'août, au cours duquel neuf membres du contingent canadien ont perdu la vie.

96. C'est consciente de tout cela que notre délégation est d'avis que les pays qui ont fourni les troupes devraient être indemnisés de façon appropriée pour les services rendus; nous pensons, en particulier, aux pays à qui on peut le moins demander de faire des sacrifices financiers qui viendraient s'ajouter aux autres sacrifices qu'ils consentent déjà. Naturellement, il nous serait en même temps très difficile d'ac-

cepter que le remboursement soit fixé à un montant supérieur à celui qui est strictement nécessaire à l'entretien des troupes. Nous espérons qu'une solution équitable pourra être trouvée, qui accorderait une indemnisation adéquate et juste aux pays qui apportent leur contribution tout en répondant au souci exprimé ici, au Conseil, à savoir que la Force doit être gérée de la façon la plus économique possible.

97. Je voudrais ensuite rendre hommage aux efforts du Secrétaire général et de son personnel pour l'efficacité et l'intelligence avec lesquelles la Force a été gérée. Nous sommes parfaitement conscients des problèmes et des incertitudes dont leur tâche est semée, compte tenu particulièrement des circonstances et de la rapidité avec laquelle la Force a dû être créée l'an dernier.

98. En même temps, je suis sûr que le Secrétaire général aura pris bonne note du souci exprimé par les membres du Conseil qui souhaitent que la Force soit gérée avec le maximum d'efficacité et d'économie. Nous partageons cette préoccupation. Nous estimons normal que le Conseil, qui est responsable de la Force, donne nettement son avis sur la question. Nous croyons que les deux considérations d'économie et d'efficacité devraient s'allier; mais si importante que soit la considération financière, elle ne doit à aucun moment nuire à l'efficacité de la Force dans l'exécution de son mandat.

99. Enfin, je voudrais réaffirmer ce que j'ai dit au Conseil en avril, lors du deuxième renouvellement du mandat de la Force [1765^e séance]. A l'époque, nous avions fait nettement le départ entre la Force d'urgence actuelle et toute autre force plus permanente de maintien de la paix qui pourrait être créée par la suite, pour garantir le respect d'un règlement en vertu de la résolution 242 (1967) du Conseil. Nous n'avons pas l'intention de nous mettre en avant, mais nous sommes prêts à jouer notre rôle dans une force qui pourrait être créée ultérieurement, et nous sommes de même prêts à jouer un rôle utile dans les négociations.

100. M. KANE (Mauritanie) : Le chef de la délégation mauritanienne au Conseil de sécurité, l'ambassadeur El Hassen, étant actuellement en mission gouvernementale, l'honneur et le privilège m'échoient de vous adresser, monsieur le Président, les félicitations sincères de la délégation mauritanienne pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec vous vous reconnaissent des talents de diplomate habile, discret et patient. Les félicitations de ma délégation, au-delà de votre personne, vont à votre pays, la République-Unie du Cameroun, avec laquelle mon pays, la République islamique de Mauritanie, entretient des relations amicales, fondées sur une coopération fructueuse et mutuellement bénéfique. Je suis persuadé que sous votre sage présidence, les travaux du Conseil de sécurité seront menés à bonne fin.

101. Permettez-moi aussi, monsieur le Président, d'exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à votre prédécesseur, l'ambassadeur Richard, du Royaume-Uni, pour le tact et le sens de l'équité avec lesquels il a dirigé les travaux durant le mois écoulé.

102. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser les condoléances de ma délégation à la délégation sœur de l'Irak pour la perte cruelle que son pays a subi en

la personne du Ministre des affaires étrangères de l'Irak, décédé il y a quelques jours au Maroc. Que le peuple irakien et son gouvernement trouvent ici l'expression de nos condoléances attristées.

103. La recherche de solutions justes et durables par des voies pacifiques a été de tout temps la constante de la politique extérieure du Gouvernement mauritanien, comme elle a été et demeure la préoccupation fondamentale de la délégation mauritanienne au Conseil de sécurité. L'appui que ma délégation a donné à la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité et concernant la reconduction du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient illustre assez éloquemment cette position de mon gouvernement.

104. Nul n'ignore qu'en dépit des efforts louables faits au Moyen-Orient pour qu'enfin s'instaure dans cette région une paix juste et durable, la situation de ni guerre ni paix qui y est entretenue par certains et qui est, temporairement, à leur avantage, peut à chaque instant engendrer un conflit aux conséquences incalculables.

105. C'est donc pour soutenir les efforts du Conseil de sécurité et préserver cette chance de paix aux contours encore imprécis que ma délégation a apporté son appui à la résolution qui vient d'être adoptée. Il va sans dire que cette reconduction du mandat de la FUNU — qui entraîne des dépenses supplémentaires pour certains pays en voie de développement et qui constitue un sacrifice important pour les pays ayant des contingents militaires dans la zone — doit être mise à profit pour réaliser des progrès substantiels dans la voie d'un règlement fondé sur la justice et le droit.

106. Nous espérons que la volonté des pays arabes et leurs bonnes dispositions de parvenir à un règlement politique du conflit ne seront pas, une fois encore, interprétées par les sionistes de Tel-Aviv comme une faiblesse. La volonté unanime des pays arabes de reconquérir leurs terres occupées par tous les moyens est une réalité qui s'impose aujourd'hui et qui s'imposera davantage si les efforts de paix que déploie le Conseil de sécurité devaient échouer.

107. Ma délégation, en ce qui la concerne, ne peut qu'exprimer le souhait ardent que cette période supplémentaire permettra l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

108. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est la première fois que j'interviens sous votre présidence; j'ai donc le grand plaisir de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. C'est un plaisir d'autant plus grand pour ma délégation de voir que vous, un fils distingué du Cameroun et de l'Afrique, présidez les débats du Conseil à un moment où il est saisi de la question des relations entre l'Afrique du Sud et les Nations Unies; cette question est d'une grande importance non seulement pour l'Afrique, mais pour le monde entier.

109. Ma délégation voudrait également féliciter le Président sortant, l'ambassadeur Richard, du Royaume-Uni, qui a eu la chance de se trouver à la tête du Conseil au cours du mois de septembre qui a été relativement calme.

110. Je limiterai mes observations à la question du prolongement du mandat de la FUNU pour une nouvelle période de six mois. L'avis de l'Indonésie en ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient et sa solution est connu. Je n'ai pas besoin d'y revenir, ce qui me permettra d'être relativement bref.

111. Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport, qui relate de façon très complète les activités de la FUNU pendant la période allant du 2 avril au 12 octobre 1974, ainsi que les problèmes — y compris les problèmes financiers — avec lesquels la FUNU se trouve aux prises en s'acquittant de façon efficace des tâches qui lui ont été confiées. En tant que pays qui a fourni un contingent de troupes, ce n'est pas à l'Indonésie de féliciter la FUNU pour la façon dont elle s'est acquittée de ses fonctions. Mais ma délégation voudrait néanmoins remercier le Secrétaire général et lui dire toute son appréciation pour le rôle qu'il a joué et qu'il continue de jouer dans les efforts déployés en vue de ramener une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'Indonésie est heureuse d'apprendre du rapport du Secrétaire général que la FUNU, sous le commandement du général Siilasvuo, s'est acquittée de ses fonctions de manière satisfaisante.

112. Le Conseil a adopté le projet de résolution S/11542 relatif à la prorogation du mandat de la FUNU pour une nouvelle période de 6 mois à partir de demain, 24 octobre 1974. Ma délégation a voté en faveur de ce projet de résolution parce que nous pensons que le Conseil doit continuer à aider les efforts en vue d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient. Toutefois, ma délégation voudrait formuler l'espoir que la présence de la FUNU aidera vraiment ses efforts et que cette présence ne créera pas un faux climat de sécurité qui ferait oublier l'urgence qu'il y a à résoudre ce problème. Je suis certain qu'il n'est pas de l'intention du Conseil de voir la FUNU indéfiniment en poste dans le secteur Egypte-Israël, en attendant patiemment que les parties se rapprochent d'une solution qui amène la paix dans la région. D'ailleurs, l'Assemblée générale ne réagirait pas avec grand enthousiasme si chaque année elle devait se trouver face à des demandes de fonds — qui apparemment ont tendance à augmenter constamment — destinés au maintien de la FUNU, à moins qu'elle ne soit convaincue que des progrès sont véritablement réalisés pour l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

113. Entre-temps, en qualité de pays ayant fourni un contingent, ma délégation tient à déclarer que, du point de vue de l'Indonésie, la FUNU doit être traitée comme une unité, sans qu'aucune distinction soit faite entre les contingents qui la composent, au sein de la FUNU elle-même comme par les parties au conflit. Ma délégation voudrait interpréter le paragraphe 4 de la résolution comme comprenant une demande au Secrétaire général d'intensifier ses efforts en vue de l'élimination de toutes les restrictions discriminatoires de tous ordres sur les mouvements des contingents. Les parties en cause doivent accorder à tous les contingents la même liberté de mouvement dans toute la zone où ils opèrent. Ainsi sera certainement augmentée l'efficacité de la Force.

114. M. TCHERNOUCHTENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduction du russe*] : Monsieur

le Président, avant toute chose permettez-moi de vous féliciter chaleureusement de votre accession à ces hautes fonctions de président du Conseil de sécurité. Vous occupez ce poste à un moment difficile où le Conseil de sécurité travaille d'arrache-pied à examiner des questions capitales pour la paix et la sécurité des peuples et où le rôle et l'autorité même de notre organisation sont en jeu. Je tiens à vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre noble et difficile mission.

115. La délégation biélorussienne a voté pour le projet de résolution prévoyant une prorogation du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient pour six mois encore. A propos de cette résolution, nous voudrions relever ce qui suit. Notre délégation estime que le paragraphe 4 constitue un net progrès et nous comptons bien que son respect rigoureux contribuera à donner plus d'efficacité aux différents contingents fournis par les Etats Membres, et qui constituent la Force d'urgence des Nations Unies. Nous sommes en effet certains qu'ainsi sera enfin éliminé le problème qui se pose pour la liberté de déplacement de certains contingents. Cette résolution tend, en fait, à rappeler à l'ordre l'agresseur — Israël — qui exerce une discrimination à l'encontre de certains pays, violant ainsi de façon flagrante les droits et le statut de la Force d'urgence des Nations Unies.

116. La délégation biélorussienne est d'avis qu'il appartient au Conseil de sécurité qui exerce toute autorité sur les opérations de maintien de la paix, de déterminer la composition et le nombre des troupes et le montant total des dépenses qu'elles entraînent. Nous estimons que l'augmentation sensible du montant total des dépenses au cours des deux derniers mandats a nettement dépassé les chiffres qui avaient été fixés, et nous estimons que ce dépassement n'est pas fondé. Nous estimons également que l'augmentation envisagée des dépenses pour la prochaine période est au-dessous de toute critique. D'ailleurs, une fois de plus, dans la résolution que nous avons adoptée, il est question expressément du maximum d'économie. Nous espérons donc que le Secrétariat de l'ONU fera tout ce qui dépend de lui pour mettre en œuvre cette disposition de la résolution sur l'économie des crédits.

117. Comme vous le savez, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 338 (1973) adoptée au mois d'octobre 1973, avait décidé que des négociations commenceraient « immédiatement » — je souligne le mot « immédiatement » — en vue d'un règlement politique du conflit et de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Ce rôle revient à la Conférence de la paix de Genève.

118. La prorogation du mandat de la Force pour la troisième fois montre que ce règlement se fait toujours attendre. Nous pensons nous aussi que la présence, dans le secteur Egypte-Israël, de la FUNU, qui a pour mission de surveiller le cessez-le-feu et l'application des accords sur le dégagement des forces, a un effet bénéfique sur le maintien de la paix. Cependant, le dégagement des troupes ne doit être considéré que comme un premier pas sur la voie du règlement général et ne saurait en aucune façon tenir lieu de règlement quant au fond.

119. Dans la situation actuelle, il serait utile, pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, d'assurer la reprise aussi rapide que possible de la Conférence de la paix à Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris les Palestiniens. Il est temps que les milieux dirigeants d'Israël cessent d'éluder la reprise des travaux de la Conférence.

120. Quant au règlement à proprement parler, il ne peut être trouvé que sur la base du retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes qu'elles ont conquis en 1967, et sur la base de la garantie des droits et intérêts légitimes du peuple arabe de Palestine. La délégation biélorussienne n'a cessé de soutenir la cause légitime des Etats arabes. Elle partage l'indignation de ces Etats face à l'attitude agressive d'Israël, qui continue de déclarer qu'il n'a aucunement l'intention de revenir aux frontières de 1967. Cette situation suscite des difficultés supplémentaires sur la voie d'un règlement.

121. La délégation biélorussienne, aux côtés de tous les Etats épris de paix, est en faveur d'un règlement politique de la situation au Moyen-Orient dans le plus bref délai possible. Ma délégation estime que la nouvelle prorogation de six mois qui vient d'être décidée doit être utilisée dans la plus large mesure possible pour que les pourparlers de Genève, lorsqu'ils auront repris, aboutissent à des résultats positifs et à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Tous les Etats de la région y gagneront, ainsi que tous les peuples du monde entier, je veux dire tous les peuples qui s'intéressent sincèrement au renforcement de la paix et de la sécurité générale.

122. M. PEREZ de CUELLAR (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire combien je suis heureux de vous voir présider aux travaux du Conseil. Qu'il me soit permis de vous féliciter de l'œuvre brillante que vous avez déjà accomplie et de vous dire que je suis certain que vous mènerez au succès notre entreprise. Les résultats déjà obtenus ne me surprennent guère, car je connais bien vos talents, votre sagesse et votre clairvoyance.

123. Je ne saurais, sous prétexte que nous n'avons eu aucune activité officielle au cours du mois de septembre, manquer de rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Ivor Richard, qui, j'en suis certain, aurait assumé la présidence du Conseil avec tout le brio et toute la compétence dont il nous a donné tant de preuves éloquentes au cours de débats antérieurs.

124. Je tiens maintenant à remercier toutes les délégations qui ont bien voulu nous adresser leurs condoléances à l'occasion de la mort tragique de soldats péruviens dans le Sinaï. Permettez-moi de vous assurer que même dans notre douleur, nous avons été fiers d'avoir servi, par la Force d'urgence des Nations Unies, la cause de la paix.

125. La lecture du rapport du Secrétaire général sur la Force d'urgence des Nations Unies pour la période du 2 avril au 12 octobre 1974 ne pouvait que nous conduire à la position que nous venons d'adopter. En effet, le maintien de la Force s'est révélé être une des conditions du maintien

d'un état de calme, malheureusement précaire, dans la péninsule du Sinaï. Je dois cependant ajouter que j'ai été impressionné par ce que vient de dire le représentant de l'Irak sur la nécessité d'adopter des mesures parallèles et simultanées pour surmonter les obstacles fondamentaux qui empêchent l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

126. Le Pérou, non seulement en qualité de membre du Conseil, mais aussi parce qu'il a participé à la FUNU par l'envoi d'un contingent qui est maintenant en poste sur les hauteurs du Golan, a pu constater de manière directe l'urgence qu'il y a à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 338 (1973) et des résolutions subséquentes du Conseil. Tel est à notre avis le sens du paragraphe 1 de la résolution que nous venons d'adopter.

127. En ce qui concerne le paragraphe 3, qui résume peut-être de manière euphémique ou critique certains aspects délicats du mandat de la Force, j'avoue pour ma part que je serais bien surpris qu'un équilibre acceptable puisse s'établir entre « efficacité » et « économie ». Peut-être devons-nous nous demander s'il n'y a pas une certaine antinomie entre ces deux notions. Quoi qu'il en soit, nous n'interprétons nullement ce paragraphe comme constituant une camisole de force pour le Conseil ou pour le Secrétaire général.

128. Je ne veux pas conclure cette intervention sans exprimer la gratitude de ma délégation au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté, et surtout sans le remercier, ainsi que ses collaborateurs au Moyen-Orient et à New York, pour les efforts constants qu'ils ont déployés afin de surmonter les obstacles de tous ordres qui surgissent à tout moment dans la tâche difficile assignée à la Force d'urgence. Je renouvelle aussi l'espoir sincère de mon gouvernement de voir très bientôt intervenir des progrès substantiels dans le cadre plus vaste des négociations en faveur de la paix.

129. Le PRÉSIDENT : Je voudrais maintenant, en ma qualité de représentant de la RÉPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN, expliquer brièvement le vote qu'a émis ma délégation.

130. Je tiens d'abord, au nom de la délégation de la République-Unie du Cameroun, à exprimer ma gratitude au Secrétaire général, à la fois pour le rapport clair et détaillé qu'il a soumis au Conseil de sécurité sur la Force des Nations Unies au Moyen-Orient et pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de faciliter l'avènement d'une paix juste et durable dans cette région.

131. Par son vote en faveur du projet de résolution S/11542 que le Conseil vient d'adopter, ma délégation a voulu, une fois de plus, marquer sa conviction que l'œuvre de paix de la FUNU doit être poursuivie tant que les causes profondes qui sont à l'origine de la frustration, de la méfiance entre les peuples et de la guerre ne sont pas définitivement extirpées de la région.

132. Je saisis cette occasion pour adresser une fois encore mes félicitations aux gouvernements qui continuent à consentir de grands sacrifices, au nom de l'humanité, en mettant des contingents à la disposition de notre organisation.

133. Je voudrais aussi rendre hommage au commandant, aux officiers et aux soldats de la FUNU, aux observateurs de l'ONUST, aux représentants du Comité international de la Croix-Rouge, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils assument leur devoir dans des conditions souvent périlleuses.

134. Comme toute entreprise humaine, le fonctionnement de la FUNU, en dépit des succès enregistrés jusqu'à présent, n'est pas exempt de certaines imperfections. Je suis cependant convaincu que l'échange de vues franc et constructif qui a eu lieu à ce sujet entre les membres du Conseil et le Secrétaire général contribuera de façon utile à la recherche des solutions équitables, tant en ce qui concerne les problèmes des restrictions imposées à la liberté de mouvement des membres de certains contingents de la Force, et du remboursement des frais supportés par les pays dont les contingents servent au sein de la FUNU, que des autres aspects financiers.

135. Les opérations de maintien de la paix ne constituent pas une fin en soi, mais doivent, pour être réellement bénéfiques à la communauté internationale, aller de pair avec des négociations sérieuses entre les parties directement intéressées. Or, évoquant la question des rapports entre ces opérations et le processus d'instauration de la paix, le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation pour cette année, écrit :

« Il semble, toutefois, que trop souvent, comme ce fut le cas à Chypre, la nécessité urgente de parvenir à régler d'un commun accord le problème fondamental devient moins évidente dès qu'une opération de maintien de la paix a été instituée et fonctionne efficacement⁵. »

136. Une opinion analogue a été exprimée le 25 septembre dernier, devant la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, par l'honorable Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada⁶, dont l'incalculable contribution de son pays au développement des opérations de maintien de la paix est connue de tous : « les forces d'urgence n'ont réussi, la plupart du temps, qu'à perpétuer un *statu quo* fragile ».

137. Parce que ma délégation partage les préoccupations de ceux qui s'inquiètent de voir les opérations de maintien de la paix, dont l'utilité à l'humanité est indéniable, frappées d'un grave discrédit auprès de l'opinion publique internationale, parce qu'elle estime que ces opérations coûtent finalement cher à notre organisation, au moment où elle est appelée à jouer un rôle toujours actif dans le domaine du développement économique des Etats, je forme le vœu que s'instaure bientôt une paix juste et durable au Moyen-Orient, fondée notamment sur le retrait d'Israël des territoires arabes qu'il occupe par la force, depuis 1967, et sur la prise en considération des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien.

138. Parlant à nouveau en qualité de PRÉSIDENT, je voudrais informer les membres du Conseil que le représentant

de la Chine a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

139. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Au sujet des remarques dénuées de raison faites par M. Malik pour se justifier, je me contenterai de dire quelques mots. Tout le monde sait que le Gouvernement soviétique a tiré profit des difficultés temporaires dans lesquelles se trouvaient les pays arabes et le peuple palestinien pour essayer d'amener les pays de cette région sous son contrôle et élargir ainsi sa sphère d'influence. En fait, l'expression « pêcher en eau trouble » s'applique parfaitement à l'Union soviétique.

140. M. Malik s'est vanté effrontément de la prétendue « assistance militaire » apportée par son pays aux pays arabes. Mais si ce sont les dirigeants de certains pays arabes qui ont accepté la prétendue « assistance » de l'Union soviétique, la juste opinion publique arabe a, elle, à maintes reprises, dévoilé les raisons de cette prétendue « assistance ». Non seulement elle a révélé que vous avez utilisé cette prétendue « assistance » pour exiger des remboursements élevés — c'est-à-dire que vous êtes un marchand de canons qui édifie une grande fortune grâce à la guerre — mais également révélé comment, au moment crucial de la guerre d'octobre, vous n'avez pas hésité à interrompre la fourniture d'armes pour faire pression sur ces pays et ces peuples arabes qui poursuivaient une guerre de résistance contre les agresseurs israéliens, entravant ainsi leur lutte contre l'agression. Sans vouloir entrer dans d'autres détails, je voulais simplement mentionner ces quelques faits. Ne suffisent-ils pas à révéler pleinement le rôle véritable que vous avez joué tout en vous érigeant en « allié naturel » des pays arabes ? Plus quelqu'un est laid et plus il a recours à des produits de beauté pour se rendre beau, mais son visage n'en est que plus laid. Telle est notre réponse aux remarques déraisonnables de M. Malik.

141. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Union soviétique souhaite exercer son droit de réponse.

142. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Devant le caractère outrageant de la déclaration que nous venons d'entendre, et par respect pour les personnes présentes dans cette salle, la délégation de l'Union soviétique ne juge pas nécessaire de réagir à cette manifestation qui n'est que l'une des nombreuses expressions d'antisoviétisme pathologique venant de cet orateur. La délégation de l'Union soviétique juge indigne d'entamer avec lui une polémique. Aussi fréquentes que soient les accusations calomnieuses, elles ne pourront jamais se transformer en vérité.

143. Je n'envie pas la position dans laquelle se trouve cet orateur, ni les obligations déplaisantes qui lui incombent. Si lui-même croit aux calomnies qu'il lance contre l'Union soviétique et qu'il répète presque à chaque séance du Conseil de sécurité, alors nous ne pouvons simplement qu'avoir pitié de lui.

⁵ Ibid., vingt-neuvième session, Supplément n° 1A, p. 5.

⁶ Ibid., vingt-neuvième session, Séances plénières, 2242^e séance.

La séance est levée à 20 h 30.